

AUTO-RÉHABILITATION ACCOMPAGNÉE

PROPRIÉTAIRES, RÉNOVONS ENSEMBLE !

Bénéficiez d'un accompagnement gratuit pour réaliser vous-même une partie des travaux dans votre logement.



La Métropole Aix-Marseille-Provence met en place un dispositif dit d'**auto-réhabilitation accompagnée**, dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG). Cet accompagnement est proposé par les Compagnons Bâisseurs Provence.



Je suis :

Propriétaire occupant à faibles revenus, suivant les plafonds de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat - Anah).

À titre indicatif, en 2024, pour une personne seule, revenus annuels maximum entre 17 009 € et 21 805 €, pour 2 personnes entre 24 875 € et 31 889 €, pour 3 personnes entre 29 917 € et 38 349 €...



J'habite :

Aix-en-Provence, Beaucueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Eguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, La Roque d'Anthéron, Lambesc, Le Puy-Sainte-Reparate, Le Tholonet, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Pennes-Mirabeau, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Rognes, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Estève-Janson, Saint-Cannat, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-Lez-Durance, Simiane-Collongue, Trets, Vauvenargues, Venelles, Ventabren, Vitrolles.



Je souhaite :

Réaliser moi-même une partie des travaux de rénovation de mon logement, et j'ai besoin d'un accompagnement personnalisé et de l'assistance technique d'un professionnel :

- Travaux de second oeuvre axés sur l'économie d'énergie et le confort thermique (isolation, chauffage...),
- Adaptation du logement au vieillissement ou au handicap (changement de sanitaires par exemple),
- Amélioration du logement (réparations, embellissements, aménagements, pose de cloisons, carrelage, parquet...).

**L'ACCOMPAGNEMENT EST GRATUIT
POUR LE PROPRIÉTAIRE ;
C'EST LA MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE
QUI LE PREND EN CHARGE.**

